INSCRIPTIONS A L'UNIVERSITE PAUL SABATIER	
Étudiants en Soins Infirmiers	
2022-2023	
SITUATION N°1 :	Pour les étudiants entrant en 1 ^{ère} année (en <u>formation initiale</u> – admis via Parcoursup)
	Page 2
SITUATION N°2 :	Pour les étudiants entrant en 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année ou redoublants (en <u>formation initiale</u> – réinscription)
	Page 4
SITUATION N°3 :	Pour tous les étudiants relevant de la <u>formation</u> professionnelle continue (entrant en 1 ^{ère} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année ou redoublants)
	Page 5
SITUATION N°4 :	Pour les étudiants intégrant l'IFSI dans le cadre d'une mutation
	Page 7
SITUATION N°5 :	Pour les étudiants en reprise de scolarité (ayant au moins une année universitaire sans inscription)
	Page 9

Pour les étudiants entrant en 1^{ère} année

(en FORMATION INITIALE)

Vous avez été admis à l'IFSI via Parcoursup (1^{ère} inscription à l'Université Paul Sabatier)

1^{ERE} ETAPE – AVANT TOUTE INSCRIPTION, S'ACQUITTER DE LA CVEC

Pour pouvoir vous inscrire à l'IFSI puis à l'Université, **vous devez vous acquitter de la CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus) sur le site <u>http://cvec.etudiant.gouv.fr/</u> pour un montant de **95€ *.**

Sans ce règlement et la présentation de l'attestation de paiement de la CVEC, aucune inscription ne sera possible, ni à l'IFSI ni à l'Université Paul Sabatier.

2^{EME} ETAPE – PROCEDER A L'INSCRIPTION A L'IFSI

Renseignez-vous auprès de votre Institut de Formation en Soins Infirmiers pour connaître les démarches exactes à réaliser.

3^{EME} ETAPE – PROCEDER A L'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE (OBLIGATOIRE)

Les inscriptions à l'Université Paul Sabatier se feront en ligne du <u>18/07/2022 au 02/09/2022</u>.

Une fois votre inscription validée auprès de votre IFSI, vous devez **OBLIGATOIREMENT** vous inscrire à l'Université Toulouse III Paul Sabatier.

Pour vous inscrire, vous devez :

1) Vous connecter sur le site d'inscription de l'Université Paul Sabatier :

https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives-1re-annee

et cliquer sur « inscrire en ligne ».



Choisir le profil **Soins Infirmiers et sages-femmes** pour être exonéré des frais de Bibliothèque.



Il est important de renseigner votre numéro INE (présent sur le relevé de notes du BAC (également appelé n° BEA)) pour prévenir toute anomalie dans votre inscription.

2) Déposer vos pièces justificatives sur la plateforme ci-dessous :

Plateforme de dépôt de pièces

<u> Pièces demandées</u> :

- **Pièce d'identité** (Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité VISA ou Titre de séjour en cours de validité (pour les étudiants hors UE))
- Attestation de CVEC
- Photo d'identité
- L'imprimé "Engagement" dûment complété et signé (téléchargeable <u>ici</u>)
- L'imprimé "Autorisation d'utilisation des données personnelles" (téléchargeable ici)
- Le certificat de participation à la JAPD ou JDC (pour les étudiants de moins de 25 ans)
- La notification de bourse (pour les étudiants boursiers)



Tous ces documents doivent être déposés sur la plateforme au format PDF et JPEG pour la photo, sous peine d'être rejetés.



Le dépôt de ces pièces justificatives est obligatoire pour la finalisation de votre inscription et pour le bon fonctionnement de votre Compte Numérique UT3.

3) Créer votre compte numérique UT3 qui permet d'accéder à tous les services de l'Université (certificat de scolarité, cours universitaires, etc.).

Pour cela, vous devez vous munir de votre numéro étudiant et cliquer sur le lien ci-dessous :

https://appli-locale.univ-tlse3.fr/moncompteut3

Vous aurez ensuite un identifiant se composant de 3 lettres, 4 chiffres et 1 lettre.



Cela ne fonctionne pas depuis les smartphones.

Pour vous connecter à l'INTRANET ou l'ENT, vous devez vous connecter depuis un PC ou un MAC et utiliser le navigateur MOZILLA.

4) Une fois votre inscription validée par la Scolarité, vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité sur l'ENT de l'université.

5) La carte étudiante vous sera remise par l'intermédiaire de votre IFSI.

* * *

Pour les étudiants entrant en 2^{ème} ou 3^{ème} année ou redoublants (en FORMATION INITIALE)

(Vous avez déjà été inscrit à l'Université Paul Sabatier)

1^{ERE} ETAPE – AVANT TOUTE INSCRIPTION, S'ACQUITTER DE LA CVEC

Pour pouvoir vous inscrire à l'IFSI puis à l'Université, **vous devez vous acquitter de la CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus) sur le site <u>http://cvec.etudiant.gouv.fr/</u> pour un montant de **95€ *.**



Sans ce règlement et la présentation de l'attestation de paiement de la CVEC, aucune inscription ne sera possible, ni à l'IFSI ni à l'Université Paul Sabatier.

2^{EME} ETAPE – PROCEDER A L'INSCRIPTION A L'IFSI

Renseignez-vous auprès de votre Institut de Formation en Soins Infirmiers pour connaître les démarches exactes à réaliser.

3^{EME} ETAPE – **PROCEDER A LA REINSCRIPTION A L'UNIVERSITE (OBLIGATOIRE)**

Les réinscriptions à l'Université Paul Sabatier se feront en ligne du <u>22/08/2022 au 30/09/2022</u>.

Une fois votre inscription validée auprès de votre IFSI, vous devez **OBLIGATOIREMENT** vous réinscrire à l'Université Toulouse III Paul Sabatier (**vous avez déjà un numéro étudiant UT3**).

Pour vous réinscrire, vous devez :

1) Vous connecter sur le site de réinscription de l'Université Paul Sabatier :

https://wsscol2.univ-tlse3.fr/apoweb/etapes/identification.jspx



Vous devez vous munir de votre numéro étudiant UT3 pour pouvoir accéder au site. Il vous sera demandé de saisir votre numéro de CVEC.

2) Déposer votre attestation de CVEC et, si vous êtes boursier, votre notification de bourse sur la plateforme ci-dessous :

Plateforme de dépôt de pièces

- 3) Une fois votre inscription validée par la Scolarité, vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité sur l'ENT de l'université.
- 4) Le sticker 2022-2023 vous sera remis par l'intermédiaire de votre IFSI.

* * *

Pour tous les étudiants relevant de la FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(entrant en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année)

Les étudiants qui relèvent de la formation continue ne sont pas assujettis à la CVEC.

Aucune attestation d'exonération ne pourra être délivrée pour les étudiants en formation continue. En cas de paiement de la CVEC par erreur, il est possible d'en obtenir le remboursement en faisant une demande sur la plateforme du CROUS avec un justificatif prouvant l'inscription en formation continue.

1^{ERE} ETAPE – PROCEDER A L'INSCRIPTION A L'IFSI

Renseignez-vous auprès de votre Institut de Formation en Soins Infirmiers pour connaître les démarches exactes à réaliser.

2^{EME} ETAPE – PROCEDER A VOTRE (RE)INSCRIPTION A L'UNIVERSITE (OBLIGATOIRE)

1^{ère} inscription à l'Université Toulouse III

 Pour les étudiants relevant de la <u>formation continue</u> n'ayant jamais été inscrits à l'UT3, pour s'inscrire à l'Université, il conviendra de remplir le dossier d'inscription disponible sur le lien cidessous^{*} et de l'envoyer à l'adresse : <u>scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr</u>.

Le dossier devra être accompagné d'un justificatif d'admission à l'IFSI en formation continue.

*<u>Marche à suivre pour télécharger le dossier d'inscription</u> :

https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives > JE M'INSCRIS POUR LA 1^{ERE} FOIS > Je suis admis en IFSI hors Parcoursup.

2) Une fois votre inscription validée par la Scolarité, vous devrez déposer vos pièces justificatives sur la plateforme ci-dessous :

Plateforme de dépôt de pièces

<u>Pièces demandées</u> :

- **Pièce d'identité** (Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité VISA ou Titre de séjour en cours de validité (pour les étudiants hors UE))
- Justificatif d'admission en formation continue
- Photo d'identité
- L'imprimé "Engagement" dûment complété et signé (téléchargeable <u>ici</u>)
- L'imprimé "Autorisation d'utilisation des données personnelles" (téléchargeable <u>ici</u>)
- Le certificat de participation à la JAPD ou JDC (pour les étudiants de moins de 25 ans)
- La notification de bourse (pour les étudiants boursiers)



Tous ces documents doivent être déposés sur la plateforme au format PDF et JPEG pour la photo, sous peine d'être rejetés.

Le dépôt de ces pièces justificatives est obligatoire pour la finalisation de votre inscription et pour le bon fonctionnement de votre Compte Numérique UT3.

3) Vous devez ensuite créer votre compte numérique UT3 qui permet d'accéder à tous les services de l'Université (certificat de scolarité, cours universitaires, etc.).
Pour cela, vous devez vous munir de votre numéro étudiant et cliquer sur le lien ci-dessous :

https://appli-locale.univ-tlse3.fr/moncompteut3

Vous aurez ensuite un identifiant se composant de 3 lettres, 4 chiffres et 1 lettre.



Cela ne fonctionne pas depuis les smartphones. Pour vous connecter à l'INTRANET ou l'ENT, vous devez vous connecter depuis un PC ou un MAC et utiliser le navigateur MOZILLA.

Réinscription à l'Université Toulouse III

Pour les étudiants relevant de la **formation continue** ayant déjà été inscrits à l'UT3, pour se réinscrire à l'Université, il conviendra d'envoyer par mail (<u>scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr</u>) un justificatif précisant le régime d'inscription de la formation continue.

* * *

- 4) Une fois votre inscription validée par la Scolarité, vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité sur l'ENT de l'université.
- 5) La carte étudiante ou le sticker 2022-2023 vous sera remis par l'intermédiaire de votre IFSI.

* * *

Pour les étudiants intégrant l'IFSI dans le cadre d'une MUTATION

(FORMATION INITIALE - entrant en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année)

1^{ERE} ETAPE – AVANT TOUTE INSCRIPTION, S'ACQUITTER DE LA CVEC

Pour pouvoir vous inscrire à l'IFSI puis à l'Université, **vous devez vous acquitter de la CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus) sur le site <u>http://cvec.etudiant.gouv.fr/</u> pour un montant de **95€ *.**



Sans ce règlement et la présentation de l'attestation de paiement de la CVEC, aucune inscription ne sera possible, ni à l'IFSI ni à l'Université Paul Sabatier.

2^{EME} ETAPE - PROCEDER A L'INSCRIPTION A L'IFSI

Renseignez-vous auprès de votre Institut de Formation en Soins Infirmiers pour connaître les démarches exactes à réaliser.

2^{EME} ETAPE – PROCEDER A VOTRE (RE)INSCRIPTION A L'UNIVERSITE (OBLIGATOIRE)

 Pour s'inscrire à l'Université, les étudiants intégrant un IFSI dans le cadre d'une mutation (hors Occitanie Ouest) doivent remplir le dossier d'inscription disponible sur le lien ci-dessous^{*} et l'envoyer à l'adresse : <u>scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr</u>.

Le dossier devra être accompagné d'un justificatif d'admission à l'IFSI ou d'un certificat de scolarité.

*Marche à suivre pour télécharger le dossier d'inscription :

<u>https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives</u> > JE M'INSCRIS POUR LA 1^{ERE} FOIS > Je suis admis en IFSI hors Parcoursup.

2) Une fois votre inscription validée par la Scolarité, vous devrez déposer vos pièces justificatives sur la plateforme ci-dessous :

Plateforme de dépôt de pièces

<u>Pièces demandées</u> :

- **Pièce d'identité** (Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité VISA ou Titre de séjour en cours de validité (pour les étudiants hors UE))
- Attestation de CVEC
- Photo d'identité
- L'imprimé "Engagement" dûment complété et signé (téléchargeable ici)
- L'imprimé "Autorisation d'utilisation des données personnelles" (téléchargeable ici)
- Le certificat de participation à la JAPD ou JDC (pour les étudiants de moins de 25 ans)
- La notification de bourse (pour les étudiants boursiers)



Tous ces documents doivent être déposés sur la plateforme au format PDF et JPEG pour la photo, sous peine d'être rejetés.



Le dépôt de ces pièces justificatives est obligatoire pour la finalisation de votre inscription et pour le bon fonctionnement de votre Compte Numérique UT3.

 Créer votre compte numérique UT3 qui permet d'accéder à tous les services de l'Université (certificat de scolarité, cours universitaires, etc.).

Pour cela, vous devez vous munir de votre numéro étudiant et cliquer sur le lien ci-dessous :

https://appli-locale.univ-tlse3.fr/moncompteut3

Vous aurez ensuite un identifiant se composant de 3 lettres, 4 chiffres et 1 lettre.



Cela ne fonctionne pas depuis les smartphones. Pour vous connecter à l'INTRANET ou l'ENT, vous devez vous connecter depuis un PC ou un MAC et utiliser le navigateur MOZILLA.

 Une fois vos pièces validées par la Scolarité, vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité sur l'ENT de l'université.

5) La carte étudiante vous sera remise par l'intermédiaire de votre IFSI.

* * *

Pour les étudiants en REPRISE DE SCOLARITE

(Ayant au moins une année universitaire sans inscription)

1^{ERE} ETAPE – AVANT TOUTE INSCRIPTION, S'ACQUITTER DE LA CVEC

Pour pouvoir vous inscrire à l'IFSI puis à l'Université, **vous devez vous acquitter de la CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus) sur le site <u>http://cvec.etudiant.gouv.fr/</u> pour un montant de **95€ *.**



Sans ce règlement et la présentation de l'attestation de paiement de la CVEC, aucune inscription ne sera possible, ni à l'IFSI ni à l'Université Paul Sabatier.

2^{EME} ETAPE – PROCEDER A L'INSCRIPTION A L'IFSI

Renseignez-vous auprès de votre Institut de Formation en Soins Infirmiers pour connaître les démarches exactes à réaliser.

2^{EME} ETAPE – **P**ROCEDER A LA (RE)INSCRIPTION A L'UNIVERSITE (OBLIGATOIRE)

- Les réinscriptions en ligne ne sont pas possibles suite à une interruption de scolarité. Pour se réinscrire, il conviendra d'envoyer par mail (<u>scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr</u>), l'attestation de CVEC et le certificat de scolarité de l'IFSI.
- 2) Déposer votre attestation de CVEC et, si vous êtes boursier, votre notification de bourse sur la plateforme ci-dessous :

Plateforme de dépôt de pièces

 Une fois votre inscription validée par la Scolarité, vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité sur l'ENT de l'université.

4) Le sticker 2022-2023 vous sera remis par l'intermédiaire de votre IFSI.

* * *